

Demandes de stage Erasmus OUT – Traitement des demandes Département de Science politique Règlement 2023/2024

Les étudiants du bachelier en sciences politiques ont la possibilité d'effectuer un **stage Erasmus** dès lors qu'ils ont acquis 120 crédits.
Le stage s'effectue au 2^e quadrimestre.

Procédure de demande

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage Erasmus s'inscrivent au moyen d'un formulaire mis à leur disposition par le secrétariat Erasmus.

- *Date limite pour le dépôt du **formulaire de candidature** (dûment signé par toutes les parties) : le 25 octobre*

Dès lors que la proposition de stage est acceptée par le responsable académique, les étudiants recevront un accès leur permettant de s'inscrire en ligne sur le site des Relations internationales.

Date limite de l'inscription en ligne sur le site des RI :

- Du 1^{er} août au 31 octobre

Les étudiants sont tenus de s'acquitter de la procédure administrative (voir « mémo des procédures sur le site ») pour être autorisés à partir.

Période et durée de stage

Les stages peuvent être effectués au 2^{ème} quadrimestre pour une durée de :

- minimum de 2 mois (pour les stages Erasmus et Erasmus belgica)
- minimum 3 mois (pour les stages hors Europe)

Lieu de stage

Les lieux de stage éligibles sont les universités partenaires, les entreprises, les centres de formation, les ambassades, les consulats...

Les institutions européennes ayant un programme (rémunéré) de stages et les organisations gérant les programmes européens ne sont pas éligibles.

Connaissances linguistiques

Une connaissance minimale de la langue du pays dans lequel le stage sera effectué est requise. **Il est de la responsabilité de l'étudiant de se préparer adéquatement au niveau linguistique ; il n'y a pas d'examen de sélection à proprement parler.**

Toutefois, une évaluation des connaissances linguistiques avant et après le stage est obligatoire. A cette fin, la Commission européenne a développé un outil linguistique en ligne qui comporte un système d'évaluation des compétences linguistiques et un module d'apprentissage en ligne. Il est actuellement prévu pour 6 langues : anglais, allemand, français, espagnol, italien et néerlandais

Programme de cours

Le stage Erasmus vaut 6 ects dans le programme de bachelier en sciences politiques.

Modalités d'évaluation du stage et critères

La note du stage est attribuée par la commission d'évaluation des stages, sous la responsabilité du coordinateur des stages. A ce titre, le coordinateur des stages est membre du jury du bachelier.

La commission d'évaluation prend en considération les éléments suivants :

- le **rapport de stage** dans lequel figurera 50% des points, qui comprendra :
 - un exposé des motivations du stagiaire : il ne s'agit pas de motivations personnelles d'ordre psychologique ou familial mais de motivations professionnelles inscrites dans un cadre d'apprentissage et dans la perspective d'un futur emploi ;
 - une présentation de l'institution d'accueil : cette présentation devra être extrêmement brève et en aucun cas dépasser une page sauf si des détails particuliers relatifs à l'institution sont indispensables à la compréhension des autres parties du rapport, ou si l'institution est relativement peu connue dans le champ des études en sciences politiques ;
 - le rapport d'activité : c'est la partie la plus importante et la plus longue du rapport, elle permet au stagiaire de décrire les prestations, tâches, entretiens, rencontres et visites effectués dans le cadre du stage.
 - une analyse rigoureuse des liens présents, peu présents ou absents entre l'expérience vécue et les matières enseignées. L'étudiant est invité à signaler dans quelle mesure il a obtenu pendant son cursus des savoirs et des compétences qu'il a pu mobiliser lors de son stage. Il est également invité à signaler dans quelle mesure il n'a pas (ou peu) été préparé à agir dans tel ou tel contexte ;
 - une analyse critique de la pratique à laquelle le stagiaire a été associé (points positifs et négatifs) sur le plan humain, professionnel, relationnel,

organisationnel, en donnant un point de vue politologique sur le déroulement de l'expérience de terrain.

- une annexe avec tous les documents produits par le stagiaire ;

Le rapport de stage devra être particulièrement soigné et précis et sera plus analytique que descriptif. Il sera rendu en version papier **en 2 exemplaires** ainsi que sous format informatique (par email) auprès du secrétariat Erasmus du département de Science politique au plus tard deux semaines après la fin du stage et **ne pourra excéder 12 pages (times 12, interligne 1,5) hors annexes avec un minimum de 10 pages**. Le non-respect de ces modalités sera sanctionné d'un retrait de 2 points sur la cote finale. Le rapport est confidentiel, il ne sera lu que par le coordinateur des stages. Il ne sera en aucun cas communiqué à l'institution d'accueil.

Seront pris en compte dans l'évaluation :

- l'appréciation, par le maître de stage, de la compétence et de l'assiduité du stagiaire ainsi que de la qualité des prestations effectuées tout au long du stage. Cette appréciation sera recueillie par un questionnaire d'évaluation envoyé par le secrétariat des stages Erasmus au maître de stage. (25 % des points)
- la présentation orale par l'étudiant de son rapport de stage devant le coordinateur des stages. Au cours de cette présentation, l'étudiant stagiaire devra présenter brièvement (10 minutes maximum) son stage en insistant sur des tâches accomplies dans son institution d'accueil. L'étudiant ne doit en aucun cas répéter mécaniquement ce qui est dans son rapport et doit au contraire profiter de l'exposé oral pour ajouter des éléments qui ne peuvent pas toujours être clairement mentionnés par écrit. Il devra ensuite répondre aux questions du coordinateur des stages et ce, pendant 20 minutes (25 % des points).
- L'évaluation du rapport de stage (50% des points)

Si la note du stage est inférieure à 10, l'étudiant(e) pourrait être autorisé à déposer et/ ou à présenter à la demande du coordinateur des stages et selon les modalités particulières qu'il aura arrêtées, un nouveau rapport de stage ou un travail équivalent sur un sujet convenu. Ce rapport ou travail sera déposé le premier jour de la deuxième session. Une défense du rapport ou du travail déposé aura lieu dans le courant de cette deuxième session.

Réussite de 120 crédits du bachelier

Le départ en stage Erasmus n'est confirmé qu'à la condition que l'étudiant(e) ait acquis 120 crédits.

Toutefois, la Responsable académique peut autoriser, exceptionnellement et après examen du dossier, un stage Erasmus pour un(e) étudiant(e) qui aurait acquis **au minimum** 105 crédits. Pour apprécier l'opportunité d'autoriser un départ, la commission tiendra compte du parcours général de l'étudiant, du nombre de cours en échec et de l'ampleur de déficit pour chaque cours ainsi que des exigences liées à l'organisation de l'année académique.